



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

Le 26 août 2021

À une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue le 26 août 2021 à 19 h 30, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 102-2021.

Sont présents : monsieur Jean-Claude Boyer, monsieur André Camirand, madame Isabelle Morin et monsieur Sylvain Bouchard, formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates.

La Ville de Sainte-Catherine a transmis dans les délais une résolution pour désigner les délégués représentants et substituts au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

Le quorum est constaté.

Sont également présents : monsieur Claude Brosseau, secrétaire-trésorier intérimaire et madame Audrey Arbour, adjointe administrative – greffe et communications.

53-08-21 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, il est proposé et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-08-21 Adoption de l'ordre du jour et varia

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

55-08-21 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 juin 2021

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 juin 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**56-08-21 Ajout d'une lettre d'entente à la convention collective des pompiers -
Projet pilote afin d'ajouter un 8^e salarié temporaire sur les équipes de
travail**

CONSIDÉRANT les ententes conclues entre les Villes de Candiac et
Delson pour les opérations incendies;

CONSIDÉRANT que la Régie désire élaborer des plans d'intervention pour
les habitations à haut risque de son territoire;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent pour mettre en place un projet
pilote afin d'ajouter un 8^e salarié temporaire sur les équipes de travail;

CONSIDÉRANT que le projet a été soumis et prévu dans le cadre de la
préparation budgétaire 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de signature émise par les membres
du comité des relations de travail dont monsieur Claude Brosseau,
directeur et madame Patricia Traversy;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur
Sylvain Bouchard, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le contenu de l'entente et
entérine la mise sur pied du projet pilote afin d'ajouter un 8^e salarié
temporaire sur les équipes de travail, le tout rétroactif au 9 août 2021;

ET QUE le directeur de la Régie soit autorisé à la signer.

ADOPTÉE

**57-08-21 Mandat à un procureur – démarches et procédures en lien avec les
relations de travail pour les groupes d'employés de la Régie**

CONSIDÉRANT les différents échanges survenus dans le cadre de la
terminaison du service de sécurité incendie de la Ville de Candiac et pour
les prochaines étapes à prévoir en matière de relations de travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un procureur pour déterminer
les démarches et procédures à suivre en lien avec ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur
André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration mandate Me Rhéaume Perreault, CRIA de
la firme Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., S.R.L.,
afin d'accompagner la direction de la Régie dans la mise sur pied des
démarches et des procédures relatives aux relations de travail des
différents groupes d'employés.

ADOPTÉE

58-08-21 Démission d'un pompier

CONSIDÉRANT la démission du pompier Marc Vincent, effective en date du 12 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Isabelle Morin, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de monsieur Marc Vincent, celle-ci prenant effet rétroactivement au 12 juillet 2021.

ADOPTÉE

59-08-21 Retraite d'un pompier et remerciements

CONSIDÉRANT la lettre de démission que la Régie a reçue du pompier Luc Rochon, qui était à l'emploi sur le territoire depuis le 28 octobre 1998;

CONSIDÉRANT que monsieur Rochon a été lieutenant pour le service de sécurité incendie de Saint-Constant durant 18 ans;

CONSIDÉRANT que celui-ci a manifesté son intention de prendre sa retraite en date du 23 septembre 2021, après 23 ans de loyaux services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le départ à la retraite du pompier Luc Rochon à compter du 23 septembre 2021;

QUE les membres du conseil d'administration offrent à M. Rochon leurs remerciements ainsi que leurs félicitations pour ses 23 ans de loyaux services;

ET QU'une lettre de remerciements soit transmise à monsieur Rochon.

ADOPTÉE

60-08-21 Reconnaissance du territoire desservi par la Régie – Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, créée par décret ministériel en date du 15 avril 2015, dessert les villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine depuis le 1^{er} septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Régie transmet annuellement à la MRC de Roussillon un rapport annuel pour chacun des territoires, de façon à ce que ces données soient colligées dans un document régional pour ensuite être acheminées, par la MRC, au ministère de la Sécurité publique du Québec;

CONSIDÉRANT que les territoires desservis par la Régie n'ont pas été modifiés dans le schéma de couverture de risques lors de sa création;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques indique la présence de deux (2) casernes opérationnelles et que le plan de déploiement inscrit au schéma actuel ne correspond pas à la réalité terrain des opérations de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration demande au ministère de la Sécurité publique et à la MRC de Roussillon de modifier le schéma de couverture de risques actuel afin que les deux (2) territoires soient inscrits sous la gouverne de la Régie, et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2016;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique, à la MRC de Roussillon ainsi qu'aux villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

61-08-21 Mandat à Manaction – inventaire des immobilisations

CONSIDÉRANT le projet d'adhésion de la Ville de Candiac à la constitution de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'un inventaire des immobilisations en incendie est essentiel afin de prévoir un partage équitable des coûts lors de l'adhésion de la Ville de Candiac à la constitution de la Régie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue provenant de Manaction, une firme spécialisée en incendie, qui offre d'effectuer le recensement et l'évaluation des équipements des casernes de Saint-Constant et Sainte-Catherine et d'en remettre un rapport d'analyse à la Régie, pour le coût de 6 475 \$, plus les taxes et frais applicables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac procédera également à l'inventaire de ses immobilisations en incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par madame Isabelle Morin, et il est résolu :

QUE le conseil de la Régie mandate la firme Manaction à faire le recensement et l'évaluation des équipements des casernes de Saint-Constant et Sainte-Catherine pour le coût de 6 475 \$, plus les taxes et frais applicables.

ADOPTÉE

62-08-21 Autorisation de signatures – Entente intermunicipale d'entraide relative à la fourniture de services spécialités (Hazmat) avec la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT les ententes de desserte en matière de sécurité incendie signées avec les Villes de Candiac et de Delson et effectives respectivement au 1^{er} juillet et au 3 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter les deux nouveaux territoires desservis dans l'entente intermunicipale d'entraide relative à la fourniture de services spécialisés (HAZMAT) du Service de protection et d'intervention d'urgence de la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT le projet d'entente modifié soumis au présent conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie autorise la présidente, madame Jocelyne Bates, et le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Brosseau, à signer pour et au nom de la Régie, l'entente intermunicipale d'entraide relative à la fourniture de services spécialisés (HAZMAT), selon les conditions prévues au projet d'entente soumis, à intervenir avec la Ville de Sorel-Tracy;

QUE cette entente soit effective au 1^{er} juillet 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021, et qu'elle puisse faire l'objet d'un renouvellement automatique par périodes successives d'un an, à moins d'un préavis de trois mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

ADOPTÉE

63-08-21 Vente de gré à gré d'équipements désuets

CONSIDÉRANT que la Régie désire faire l'aliénation d'équipements désuets en incendie;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu des offres intéressantes pour la vente de gré à gré d'équipements désuets déclarés hors service par les opérations de la Régie;

CONSIDÉRANT la liste des équipements mis en vente et/ou en location de gré à gré qui est déposée par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Isabelle Morin, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu:

QUE le conseil d'administration autorise la vente de gré à gré des biens désuets identifiés dans la liste déposée à cet effet;
ET que les profits nets de cette vente soient attribués aux dépenses de matériels d'intervention incendie.

ADOPTÉE

64-08-21 Autorisation de signatures - Entente modifiant l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant l'adhésion de la Ville de Candiac à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine

CONSIDÉRANT les discussions qui impliquent la Ville de Candiac relativement à son adhésion à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette adhésion des modifications à l'entente intermunicipale actuelle doivent également y être apportées;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les termes d'un projet d'entente modificatrice;

CONSIDÉRANT QUE le projet de cette entente est soumis à la Régie avant sa présentation pour adoption par les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu:

De donner un accord de principe au document identifié «[PN04250821-E]», intitulé «Entente modifiant l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant l'adhésion de la Ville de Candiac à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine», joint à la présente résolution comme annexe I.

De recommander aux conseils municipaux des villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine et Candiac d'approuver ce projet d'entente et de faire les démarches nécessaires pour son entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

ADOPTÉE

65-08-21 Approbation des paiements et des salaires émis

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par madame Isabelle Morin, et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 640 093,59 \$ selon la liste déposée en date du 28 juillet 2021 et couvrant la période du 31 mai au 25 juillet 2021;

ET d'approuver la liste des paiements émis au montant de 346 123,54 \$ selon les listes déposées en date du 5 août 2021 et couvrant la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2021.

ADOPTÉE

Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 102-2021, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.


Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Madame Jocelyne Bates répond aux questions soumises par un citoyen.

66-08-21 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard, et il est résolu que l'assemblée soit levée. Il est 20 h 53.

ADOPTÉE


Mme Jocelyne Bates
Présidente


M. Claude Brosseau
Secrétaire-trésorier intérimaire

